

Paris, le 20 novembre 2019

30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant : les Foyers de l'enfance et établissements publics de la protection de l'enfance réaffirment leur rôle majeur dans la protection des enfants en France

A l'occasion du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant et au lendemain de la publication du Rapport du Défenseur des droits, le GEPSO rappelle que les établissements publics de protection de l'enfance sont des acteurs majeurs de la protection et du respect des droits des enfants en France. Face aux critiques et dans le contexte de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfant, le GEPSO affirme la nécessité d'ouverture des établissements afin de valoriser et expliquer les actions d'un secteur trop méconnu. Une série de recommandations à destination des établissements publics sera publiée en 2020.

"Il existe une responsabilité sociétale d'accompagner ces enfants. Nos établissements n'abandonnent jamais un enfant. Ils lui tiennent la main jusqu'au bout. Nous sommes les seules structures à pouvoir accueillir les enfants en danger, 365 jours par an et 24 heures sur 24. Nous protégeons, parfois dans l'urgence, et accompagnons les enfants pour qu'ils puissent grandir et s'épanouir, quelles que soient leurs origines, histoire, difficultés ou situation de handicap souligne la Présidente du GEPSO, Marie-Laure De Guardia. « Nos établissements veulent s'ouvrir et faire savoir qu'ils s'appuient sur les articles de la CIDE et notamment les articles 2 (non-discrimination), 3 (intérêt supérieur de l'enfant), 19 (protection contre les mauvais traitements) et 24 (droit à jouir du meilleur état de santé possible)."

Au-delà de la mission historique asilaire (donner asile) qui se traduit par l'accueil en urgence, nos établissements ont diversifié leurs missions et proposent des réponses innovantes afin d'ajuster l'accompagnement des enfants et adolescents et de leurs familles aux nouvelles données sociétales. L'hébergement collectif n'est de loin plus l'unique réponse aux difficultés d'un enfant dans sa famille. Si la séparation protège, nous savons qu'elle ne soigne pas. La participation des familles, au premier rang les parents, est désormais une composante majeure de l'action éducative.

Ce travail mené au quotidien est un travail de fourmi dont les résultats demandent du temps, de la patience et de la réactivité. Les professionnels sont des acteurs de l'ombre, discrets, soucieux de l'amélioration des conditions d'existence des mineurs qui leur sont confiés, sur délégation des magistrats de l'enfance.

Les établissements publics ne maîtrisent pas toujours bien les ressorts de la communication. Leurs missions de service public s'exercent loin des médias et n'ont nul besoin de publicité pour s'accomplir. Cependant, les récentes médiatisations ne montrent pas la réalité de leurs actions dans leur complexité, dans leur profonde humanité et aussi leurs limites. C'est pourquoi il est temps d'ouvrir les portes des établissements adhérents.

En 2020, le GEPSO proposera aux établissements adhérents des actions de communication en direction des partenaires et plus généralement de tous ceux qui les côtoient. Les représentations à l'œuvre sont à considérer comme des points de travail et d'amélioration dans l'exercice de leurs missions et de leurs obligations.